



## Le projet Diapason : Débit Intervenant Après le Parcours de SOiNs

mise à jour : 07.03.17



Le projet DIAPASON (Débit Intervenant Après le Parcours de SOiNs) est l'un des chantiers emblématiques du programme SIMPHONIE. Objectif : la mise en place d'une solution de paiement innovante dans les hôpitaux, en rendant possible l'encaissement automatique différé par débit de carte bancaire (EA-DC).



Le projet DIAPASON a été conçu par la direction générale de l'offre de soins (DGOS) en collaboration avec la direction générale des finances publiques (DGFiP) et le groupement d'intérêt économique (GIE) Cartes Bancaires CB. Aujourd'hui, il devient opérationnel grâce à la passation d'un marché porté par la centrale d'achat de l'informatique hospitalière (CAIH), dont le titulaire désigné en décembre 2016 est la société [Ingenico](#).

### Une nouvelle solution de paiement

Les bénéfices attendus sont majeurs tant pour les patients que pour les équipes administratives hospitalières. En effet, **DIAPASON permettra aux patients, dès leur entrée à l'hôpital, de régler plus simplement par carte bancaire et d'autoriser l'enregistrement de leurs coordonnées bancaires par un tiers de confiance. Leur compte sera débité ultérieurement, une fois le montant de la facture connu** (et sous réserve qu'il soit inférieur à un plafond communiqué au préalable). Les patients éviteront ainsi les files d'attente aux caisses et pourront régler l'ensemble des formalités administratives en une seule fois.

De leur côté, **les équipes administratives n'auront plus à se préoccuper du recouvrement et du rapprochement comptable et seront donc déchargées de tâches répétitives**, potentiellement complexes et à faible valeur ajoutée. Par ailleurs, l'enjeu financier est réel pour les établissements : en facilitant le paiement de la « part patient », DIAPASON contribuera à réduire les sommes non recouvrées, estimées à 550 millions d'€ par an pour les hôpitaux publics.

### Une simplification du parcours administratif à l'hôpital

1



Au bureau des entrées, les terminaux permettent déjà la lecture et la mise à jour de la carte vitale.

Pour le paiement des soins, le dispositif DIAPASON est proposé. Si le patient accepte, une demande d'autorisation à 1€ est effectuée avec sa carte CB

2



Le patient sort de l'hôpital sans autre formalité.

3



Une fois le montant exact de la facture connu, s'il est inférieur au plafond, le patient en est informé puis son compte est débité automatiquement 3 jours plus tard.

4



Si le plafond est dépassé, la transaction est annulée. Le patient est alors redirigé vers une plateforme web pour le règlement du nouveau montant.

permet au patient de régler ses factures à postériori et d'éviter les files d'attente aux caisses

simplifie le travail de l'agent administratif qui pourra se consacrer davantage à l'accueil des patients

améliore le taux de recouvrement par l'hôpital des sommes non réglés

## Des perspectives

En vue d'assurer le déploiement de DIAPASON, la DGOS a organisé en décembre 2016 un séminaire pour les représentants hospitaliers. Elle travaille également en étroite collaboration avec l'agence des systèmes d'information partagés de santé ([ASIP Santé](#)), l'agence nationale d'appui à la performance ([ANAP](#)) et les éditeurs pour intégrer DIAPASON aux logiciels de gestion administrative et aux processus de prise en charge des patients. Désormais, des binômes hôpitaux/éditeurs peuvent se porter candidats à la phase d'expérimentation, qui débutera en juillet 2017 dans **16 établissements pilotes**.

La généralisation de DIAPASON est, quant à elle, prévue dès 2018.

## Les partenaires

